

TRAVAUX PREPARATOIRES, RESERVATIONS TECHNIQUES, INFORMATIONS ET CONSEILS CONCERNANT LES SPAS A SKIMMER PORTABLES

Document réf : SPA-P

SOMMAIRE DU PRESENT DOCUMENT

Préambule	2
1. Livraison en France Métropolitaine	3
1.1 Cas de la livraison prévue par notre société	3
1.2 Cas d'un enlèvement en nos locaux aux soins de l'acheteur	3
2. Accès et Mise in situ	3
3. Manutention	4
4. Retard imputable au client	4
5. Stockage sur chantier	5
6. Destination du spa	5
7. Caractéristiques du spa	5
8. Disposition du spa	6
8.1 Charge au sol et planéité de la dalle	6
8.2 Respect des distances de sécurité et accessibilité	6
8.3 Usage du spa en extérieur	8
9. Asservissement et vidange	9
9.1 Eaux usées	9
10. Electricité	9
11. Réchauffeur d'eau	10
12. Conditions requises pour une bonne utilisation du spa	10
13. Traitement de l'eau et bonne utilisation sanitaire du spa	12
14. Traitement de l'habillage du spa portable et/ou du Kit Plus/Modultra	13
15. Hygrométrie	13
16. Système type siphons – évacuation d'eau et étanchéité	13
17. Isolation phonique	14
18. Première mise en service	14
19. Hivernage	14
20. Spot	14
21. Couverture isotherme	15
22. Utilisation du matériel et garantie	15
22.1 Types de garantie	16
22.2 Modalités de garantie	16
23. Assurance	16
24. Règles de sécurité	17

Document annexe

« Autres attentes à prévoir dans le cas d'un spa à skimmer portable avec bloc technique (machinerie) déporté ou d'un appareil de type « Kit Plus » ou « ModUltra » déporté ».

Précision - dans ce document est nommé acheteur: un acheteur professionnel puisque notre entreprise ne commercialise pas auprès des particuliers.

PREAMBULE

Après que l'acheteur a passé sa commande auprès de notre société en ayant pris connaissance de la documentation commerciale, de nos conditions générales de vente régissant les commandes, ainsi que des renseignements nécessaires, le suivi du dossier de commande est assuré par nos services basés à notre siège social. Nos services adressent alors à l'acheteur un accusé bon de commande accompagné du rappel de nos conditions générales de vente du présent document avec ses annexes éventuelles et de la liste des interlocuteurs au sein de notre société pour le suivi de la commande (uniquement pour une commande passée directement à notre société), le tout envoyé par lettre recommandée avec avis de réception dans un souci de bon acheminement. Si l'acheteur constatait qu'un des documents mentionnés lui manquait, il lui appartiendrait de nous le signaler immédiatement par écrit au siège social de notre société, faute de quoi l'acheteur serait réputé avoir reçu tous les documents évoqués.

Si les spas concernés par le présent document et ses annexes sont vendus à nos distributeurs ou revendeurs, il sera de leurs responsabilités de remettre le présent document et ses annexes aux acheteurs finaux.

Le présent document et ses annexes sont d'une importance capitale car les spas fournis par notre société nécessitent l'intervention de divers spécialistes compétents pour la réalisation des attentes et réservations. L'acheteur s'engage donc à respecter scrupuleusement les instructions contenues dans le présent document et ses annexes sous peine d'annulation de garantie de nos matériels et transmettra le présent document et ses annexes aux entreprises et professionnels auxquels il fera appel. Notre société ne se substitue pas aux professionnels compétents mandatés par l'acheteur (entrepreneur de maçonnerie, électricien, plombier, étancheur, architecte, maître d'œuvre etc.) qui devront vérifier et effectuer leurs travaux dans le respect des normes en vigueur et des précautions d'usage ainsi que des renseignements qu'ils pourraient être amenés à obtenir et à appliquer concernant leur secteur d'activité. L'acheteur doit s'entourer des conseils les plus avisés.

Les spas fournis sont destinés à un usage standard. Si les spas devaient être par exemple utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, il appartiendrait à l'acheteur de s'assurer qu'il n'existe pas des exigences supplémentaires à respecter. Nous rappelons en particulier à tout acheteur devant utiliser les spas pour un usage professionnel ou commercial à destination du grand public, de se rapprocher des instances et organismes régissant leur activité pour s'assurer des règles et normes spécifiques qui leur seraient applicables. Il est à rajouter que dans l'éventualité où nous serions amenés à faire des études, plans et/ou croquis émanant de demandes spécifiques et particulières de l'acheteur, ils seraient effectués bénévolement, donnés à titre purement indicatif et n'engageraient pas la responsabilité de notre société car il appartiendrait à l'acheteur sous sa propre responsabilité de contrôler et vérifier qu'ils tiendraient compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation.

La responsabilité de notre société n'est engagée qu'au titre du matériel vendu et notre société n'est en aucun cas responsable des différents travaux et installations réalisés par des entreprises tierces. Les spas fournis sont testés en usine et sont livrés en parfait état de fonctionnement. Notre responsabilité ne saurait être engagée si les performances des spas vendus étaient entravées par des travaux réalisés par les entreprises tierces de l'acheteur ou par d'autres appareils ajoutés par l'acheteur. Nous rappelons que les spas fournis sont des biens d'équipement et n'ont pas le caractère de *constructions ou d'immeubles* : les spas fournis sont parfaitement démontables sans dégât.

Enfin, nous attirons l'attention sur le fait que toutes questions, informations et documents concernant le suivi de commande passée directement auprès de notre société devront être adressés à nos services dédiés au sein de notre siège social, faute de quoi nous déclinons toute responsabilité si l'information ne nous parvenait pas.

1. LIVRAISON EN FRANCE METROPOLITAINE

1.1 Cas de la livraison prévue par notre société

La livraison s'effectue alors par transporteur chez l'acheteur situé en France Métropolitaine, et ce dans des conditions normales (hors chemin inaccessible par camion ou autre cas de figure spécifique rendant impossible un acheminement normal).

L'acheteur se chargera de vérifier que les voies d'accès au lieu de livraison et que le lieu de stationnement ne sont pas soumis à autorisation préalable (par exemple en cas d'accès difficile, d'accès réglementé, d'espace de stationnement restreint etc..) et se chargera en pareil cas d'engager les démarches administratives afin d'obtenir les autorisations nécessaires notamment si la rue doit être bloquée pendant le déchargement du matériel.

Lorsque le spa est livré par transporteur, il est difficile de compter sur une heure précise de livraison et ce pour d'innombrables raisons que nous ne pouvons maîtriser spécialement en cas de force majeure comme de mauvaises conditions météorologiques ou des conditions de circulation difficiles par exemple. Il n'est pas rare qu'un transporteur attendu à 9 h du matin arrive par exemple à 11 h. En conséquence le destinataire du matériel devra appréhender ce type de désagrément, pour lequel notre responsabilité ne pourra être mise en cause, quand bien même nos services aient précisé une heure transmise par le transporteur, mais non respectée.

Nous rappelons que les matériels voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Avant de signer la lettre de voiture ou le bon de transport présenté par le transporteur, l'acheteur devra vérifier tous les colis livrés (la mention « sous réserve de déballage » n'est pas valable et n'a aucune valeur) et noter immédiatement ses réserves éventuelles sur la lettre de voiture ou le bon de transport et les confirmera dans les 48 heures au transporteur (adresse du transporteur indiquée sur la lettre de voiture) par courrier AR (et nous informer en copie) faute de quoi aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Cas particulier : Dans le cas de chemins inaccessibles par camion, ou autres cas de figure spécifique rendant impossible un acheminement normal, le transport donnera lieu à une facturation spécifique (sous réserve de faisabilité).

Enfin, il convient de préciser que pour les spas ayant des dimensions minimales de 2,20 m x 2,20 m ne peuvent être livrés qu'au moyen d'un camion de type semi-remorque et qu'on ne peut utiliser de hayon pour le déchargement de spas aux dimensions minimales de 2 m x 2 m en raison de leur volume. L'acheteur devra donc appréhender ce mode de transport et prévoir ce qui sera nécessaire pour le déchargement.

De même, si le spa est commandé avec d'autres équipements, le transporteur peut être contraint d'utiliser des camions de type semi remorque sans hayon ou des camions porteurs sans hayon en raison du volume à transporter. L'acheteur devra donc appréhender ce mode de transport et prévoir ce qui sera nécessaire pour le déchargement.

1.2 Cas d'un enlèvement en nos locaux aux soins de l'acheteur

Chaque spa est fourni avec un colisage standard qui sera précisé à l'acheteur pour qu'il puisse organiser son transport. Le colisage est un colisage habituellement utilisé par notre société pour les transports : il est réputé suffisant et l'acheteur devra le communiquer à son transporteur qui devra prendre ses dispositions pour procéder au transport sur la base de ce colisage notamment s'il utilise plusieurs plateformes de stockage (et donc plusieurs opérations de chargement/déchargement) avant livraison finale à l'acheteur. En aucun cas notre société ne saurait se voir reprocher un défaut de colisage par l'acheteur ou le transporteur de l'acheteur. Le transfert de risques sera effectif dès l'enlèvement du spa en nos locaux et notre garantie ne couvre pas les dégâts survenus durant ce transport : l'acheteur veillera donc à souscrire le cas échéant auprès de son transporteur ou de son fournisseur du mode de transport une assurance complémentaire assurant le spa contre tous dégâts pouvant survenir durant le transport.

2. ACCES ET MISE IN SITU

L'acheteur s'assurera que les entreprises présentes sur le site de livraison aient bien laissé les pièces recevant le spa, accessibles et propres. L'acheteur devra prendre en charge l'acheminement du spa livré entre le lieu de stationnement du camion et l'emplacement final du

spa en ayant pris soin au préalable de vérifier les passages (portes, couloirs, cage d'escalier etc.) en pensant aussi à une hauteur sous plafond suffisante afin d'accéder au spa. Au besoin, en cas de doute, l'acheteur se constituera un gabarit de passage.

Notre société ne prend pas en charge les éventuels travaux nécessaires à l'acheminement du spa dans les locaux où il doit se situer ni les dégâts éventuels survenus lors de cet acheminement. L'acheteur est ainsi averti de prendre toutes précautions nécessaires pour protéger ses installations, biens et personnes.

Les cotes (longueur, largeur, hauteur) fournies par notre société sont indiquées avec une précision de plus ou moins un centimètre dont il faudra tenir compte pour les accès. La cuve est monobloc et ne supporte aucune compressibilité.

Enfin, sauf disposition contraire spécifiquement convenue par écrit avec notre société à la commande, le démontage et l'évacuation des éventuels matériels existants ainsi que l'évacuation des emballages de protection des matériels livrés sont à la charge de l'acheteur.

3. MANUTENTION

Un spa portable monobloc (photographie 1) est composé d'une cuve sur laquelle les buses d'hydromassages, tuyauteries et autres organes sont prémontés en usine ainsi que d'un bloc technique, le tout fixé sur un habillage périphérique. En version portable dissociée (photographie 2), la cuve équipée est fixée sur son habillage (possibilité de découplage) et vous sera livrée avec son bloc à part.

Lors de la manipulation, ne jamais utiliser un quelconque organe du spa comme maintien ou aide au déplacement (photographies 3 et 4).

Seule la cuve et/ou les pieds du spa sont à tenir en main lors d'une manipulation. Le bloc technique sera manipulé en le tenant par la platine supportant les équipements.



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3

OUI

Photographie 4

NON



Photographies à titre d'exemple

Sauf cas particulier dûment accepté par écrit par notre société au moment de la commande, nous ne prenons pas à notre charge le personnel devant décharger et acheminer le spa. Si un grutage ou un levage s'avérait nécessaire, il resterait à la charge et sous la responsabilité de l'acheteur. Quel que soit le mode de manutention retenu, l'acheteur veillera, notamment en cas de grutage ou levage, à faire appel à des professionnels disposant d'une assurance couvrant tous dégâts pouvant être causés aux matériels livrés, aux biens ou aux personnes.

4. RETARD IMPUTABLE AU CLIENT

S'il est convenu que le raccordement du spa livré soit effectué par notre société, ce raccordement est toujours prévu le même jour que la livraison du spa, sauf cas particulier convenu avec l'acheteur avant livraison. Avant livraison du spa et intervention de nos techniciens pour raccordement, l'acheteur veillera à ce que les ouvrages et attentes effectués par les entreprises mandatées par ses soins soient bien terminés et conformes afin de ne pas retarder ou empêcher le raccordement du spa. Tout nouveau déplacement de nos techniciens pour défaut ou retard des attentes (par exemple alimentations en eau et électricité non disponibles le jour du raccordement

prévu pour effectuer les essais et la mise en service du spa) serait susceptible d'être facturé à l'acheteur.

Dans l'éventualité d'un report de livraison à la demande de l'acheteur en dépassement de la date inscrite sur le bon de commande et confirmée sur l'accusé bon de commande, et comme prévu dans nos conditions générales de vente acceptées en passant commande, notre société :

- facturera à l'acheteur des frais de stockage au taux journalier de 3 € HT par m³ (et application du taux de TVA au taux normal en vigueur en sus) et ce après avoir accepté un délai de 15 jours de retard sans appliquer la dite facturation de stockage ;
- demandera de plein droit à l'acheteur le règlement du prix du spa stocké dans les 15 jours de la date de livraison initialement prévue.

Dans l'éventualité où l'acheteur serait en retard pour le raccordement, mais aurait la possibilité de stocker le spa, ce dernier lui sera livré et sera stocké sous la responsabilité de l'acheteur. Le paiement du matériel sera exigé dans les conditions énoncées ci-dessus. Le déplacement ultérieur du technicien pour le raccordement ne sera pas refacturé dans ce cas clairement convenu avant livraison, et ce afin de rester agréable commercialement.

5. STOCKAGE SUR CHANTIER

Il peut arriver que le spa commandé soit livré en accord avec l'acheteur avant que les divers corps de métiers intervenant sur le chantier aient terminé leurs ouvrages.

Le transfert de risques sera effectif et il appartiendra à l'acheteur d'assurer le spa livré et de veiller à ce que les matériels fournis par notre société ne subissent aucune détérioration de type rayure, coup ou toute autre dégradation. Nous ne pourrions accepter aucune réclamation si des réserves écrites n'ont pas été signalées au transporteur dès le jour de la livraison.

De plus, il est à noter que lorsque les matériels restent stockés sur un chantier certaines pièces ou accessoires peuvent être dérobés. Si le jour du montage définitif du spa, il manquait un élément des matériels, celui-ci serait refacturé à l'acheteur s'il n'avait fait l'objet d'aucune réserve lors de la livraison, notre matériel étant réputé être expédié complet au départ d'usine.

6. DESTINATION DU SPA

Les spas à skimmer fournis sont prévus pour une utilisation familiale ou privée. Hors de ce champ d'application un appareillage intitulé « Kit Plus » ou « ModUltra » selon la gamme du spa acheté, est disponible en option.

Dans sa version standard (accolé au spa), il comprend un meuble recevant un groupe de filtration à sable ainsi qu'une turbine à air à cage d'écureuil (un descriptif peut être fourni sur demande). En cas d'achat de cet appareillage, une fiche est fournie en annexe pour les attentes et réservations à prévoir (voir également le chapitre ci-après *Conditions requises pour une bonne utilisation du spa*).

7. CARACTERISTIQUES DU SPA

Selon le type de spa acheté, une fiche information est jointe en annexe du présent document pour fournir les principales caractéristiques du spa vendu et des indications spécifiques éventuelles devant également être suivies et respectées.

Une notice d'utilisation comprenant les instructions de montage, les consignes d'utilisation et d'entretien est fournie et placée dans la cuve du spa lors de la livraison.

Selon le modèle du spa acheté, le bloc technique est de manière standard situé sous le spa (photographie 1) ou à l'aplomb d'un côté du spa via l'extérieur (photographie 2).

Photographie 1



Photographie 2



Photographies non contractuelles données à titre d'exemples

8. DISPOSITION DU SPA

Notre société n'intervient pas dans la conception, ni dans la fabrication ni dans le choix des matériaux du local ou lieu recevant le spa. L'acheteur veillera à s'entourer de professionnels compétents pour la conception et la construction de la pièce ou aménagement du lieu où seront placés le spa et ses composants ; et prévoir des revêtements de sols et muraux adaptés, une isolation thermique suffisante, une parfaite étanchéité du sol, une ventilation suffisante et adaptée, etc.

Il ne faut pas laisser le spa exposé aux fortes intempéries ou rayonnements solaires (attention aux effets de loupe par le biais de vitrages sur une cuve vide) ce qui favoriserait le vieillissement prématuré des composants du spa et notamment de la cuve ou des habillages (ce qui ne serait pas pris en charge en garantie).

8.1 Charge au sol et planéité de la dalle

La charge au sol d'un spa se calcule en fonction de sa taille, de son volume d'eau et de son nombre de places. Elle se situe en moyenne entre 400 et 600 Kg/m².

L'acheteur devra s'assurer de la planéité et de la stabilisation de la zone où sera placé le spa. Il ne faut pas monter ou caler le spa sur des blocs ou autres supports instables ou ne permettant pas de supporter la charge. Le réglage des pieds ne se substitue pas à la planéité de la dalle qui reçoit le spa, il ne permet qu'un affinage.

Il ne faudra pas faire reposer les pieds du spa sur des poutres ou solives espacées laissant un vide entre les pieds du spa, car si l'un ou plusieurs pieds venaient à déraiper, cela pourrait provoquer une déstabilisation subite du spa et occasionner le cas échéant un manque de sécurité voire un accident. En second lieu les positionnements des pieds sous le spa sont théoriques et même si un plan est fourni, leurs emplacements peuvent varier. Nous précisons en effet que les pieds du spa sont réglés en usine. Une base plastique est fixée sur ces pieds et à l'habillage du spa. Aucune modification de réglage de pieds ne sera donc possible une fois le spa finalisé en usine.

Les margelles du spa ne devront jamais être utilisées comme soutien : le spa devra parfaitement reposer sur ses pieds et ne jamais être suspendu par sa périphérie.

Une mauvaise portée du spa engendre diverses détériorations (affaissement de la cuve, etc.) qui ne sont pas prises en charge dans le cadre de la garantie. Un spa portable ne supporte aucun calage : le sol qui le reçoit doit toujours être d'une planéité parfaite.

8.2 Respect des distances de sécurité et accessibilité

L'acheteur s'assurera que le spa et les matériels fournis par notre société pourront être placés conformément aux normes en vigueur en s'assurant des distances de sécurité notamment par rapport aux autres matériels et appareils qui ne seraient pas de notre fourniture et qui seraient éventuellement prévus ou déjà existants dans la pièce ou dans la zone d'implantation du spa (*voir également le chapitre Electricité ci-après*).

L'acheteur doit veiller à ce que toutes les parties du spa fourni par notre société (y compris un appareil de type « Kit Plus » ou « ModUltra ») soient accessibles afin qu'un technicien puisse intervenir sans encombre dans l'éventualité d'une intervention en service après vente. Il est interdit de rendre nos matériels non accessibles ou non démontables par quelque procédé que ce soit, maçonnerie ou autre.

- Si l'acheteur place le spa contre un mur il devra prévoir que le spa puisse être déplacé afin de pouvoir intervenir sur tous les côtés.
- **Ne jamais enterrer l'habillage du spa (les jupes d'habillage d'origine ne doivent pas être changées) ou encastrent un spa portable : toute garantie serait de ce fait annulée.**
- Pour accéder à la cuve ou au bloc technique lorsque celui-ci est intégré sous le spa, il suffit de démonter les façades amovibles de l'habillage fourni avec le spa, en desserrant seulement des vis. En ce qui concerne l'accès au bloc technique retirer la façade munie d'un verrou.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de non accès à un organe du spa et des matériels fournis comme un appareil « Kit Plus » ou « ModUltra ». La responsabilité de l'acheteur serait

engagée si des travaux étaient rendus nécessaires pour cause d'inaccessibilité, et ce dans le cadre d'une intervention de notre société quelle qu'elle soit, y compris pendant la durée de la garantie. Le coût de démontage (et le cas échéant de remontage) des éléments empêchant l'accès aux matériels ou des éléments les empêchant d'être démontables, serait entièrement à la charge de l'acheteur.

En tout état de cause, si pour accéder au spa ou à ses composants, il faut démonter les parois d'habillages installées par l'acheteur ou toute autre opération d'accessibilité, il appartiendra à l'acheteur de démonter ces parois ou autres, voire de les faire démonter par l'entreprise qui a exécuté lesdites parois ou autres. De plus, ces opérations ne pourront être mises à la charge de notre société car elles sont en effet en dehors de notre champ d'intervention. Lesdites parois d'habillages réalisées par l'acheteur ou les travaux nécessaires d'accessibilité seront exécutés par l'acheteur avant le passage du technicien et remis en place après l'intervention du technicien.

Il est très important que l'acheteur vérifie bien le positionnement du spa dans la pièce, en tenant compte de la disposition du bloc technique par rapport au plan sortie usine, surtout lorsqu'il est situé à l'aplomb du spa via l'extérieur, dans ce cas un coffre en bois (photographie 3) servant d'accès habille le bloc, car si cela n'est pas correctement prévu, il n'est pas possible de raccorder le spa ou pour le moins, il faudrait prévoir une nouvelle intervention d'un technicien avec d'importantes plus-values dues aux modifications à apporter.

Photographie 3



Photographie non contractuelle

A NOTER : il est possible de disposer la machinerie (sous le coffre bois, photographie 3) différemment du plan de sortie usine. Dans ce cas cela doit être signalé à nos services AVANT la fabrication du spa : une plus value « Position bloc technique hors standard » sera appliquée sur le prix du spa.

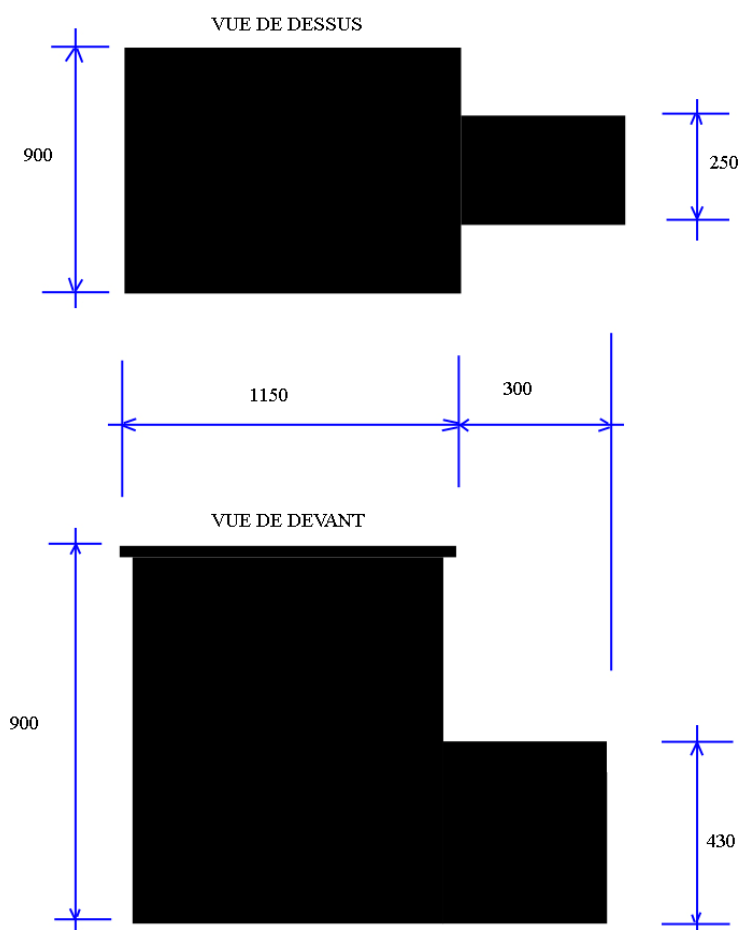
En cas d'éloignement du bloc technique/machinerie du spa par rapport à sa position standard (déplacement non latéral), l'acheteur devra commander également l'option KIT D'ELOIGNEMENT POUR BLOC TECHNIQUE. Dans ce cas, il faudra que l'acheteur nous prévienne AVANT LA FABRICATION DU SPA et une plus value pourra être appliquée si l'éloignement est supérieur à 1 mètre. Il est souligné que ce kit est conçu pour un éloignement maximal de 5 mètres par rapport au spa.

Se conformer également dans ce cas aux indications détaillées dans l'annexe au présent document intitulée « Annexe au document référencé SPA-P Autres attentes à prévoir dans le cas d'un spa à skimmer portable avec bloc technique (machinerie) déporté ou d'un appareil de type « Kit Plus » ou « ModUltra » déporté ».

Attention également dans le cas d'un achat d'un appareil « Kit Plus » ou « ModUltra », l'acheteur devra s'assurer que cet appareil puisse être placé car cet appareil n'est pas superposable avec la machinerie du spa. De plus, l'acheteur veillera également à laisser un espace libre suffisant au-dessus de cet appareil « Kit Plus » ou « ModUltra » en vue du changement de sable, de l'approvisionnement en produits chimiques ou encore de la lecture de la régulation pH.

L'encombrement de cet appareil « Kit Plus » ou « ModUltra » est le suivant (dimensions indiquées en millimètres, tolérance +/- 10 mm, croquis ci-dessous sans échelle) :

Cotations en mm



Attention l'acheteur veillera à ce que le bloc technique du spa et/ou tous composants y compris KIT PLUS / MODULTRA soient bien abrités afin d'éviter toutes projections ou ruissellements d'eau sur les différents organes les composant, sous peine d'annulation de garantie.

8.3 Usage du spa en extérieur

Dans l'hypothèse où le spa serait utilisé en extérieur, certains modèles de spas comportent de série une isolation renforcée des habillages et de la base du spa. Cela est proposé en option sur les autres modèles.

Outre les prescriptions détaillées dans le présent document (planéité dalle, vérifier et appliquer les distances de sécurité, etc.) à respecter dans tous les cas par l'acheteur, le spa ne devra pas être exposé aux fortes intempéries (notamment pour les habillages en bois non traités) ou rayonnements solaires qui favoriseraient le vieillissement prématuré des composants du spa (ce qui ne serait pas pris en charge en garantie) : l'acheteur ou utilisateur évitera notamment de laisser le spa vide exposé aux rayons du soleil au risque d'endommager la cuve et d'annuler la garantie. La couverture de spa adaptée est préconisée à placer sur le spa après chaque utilisation (couverture fournie avec certains modèles de spa ou disponible en option pour d'autres modèles).

L'acheteur devra veiller également à ce que le spa soit éloigné des arbres ou des haies, car les feuilles tombantes peuvent rapidement bloquer le système de filtration. Il est ainsi préconisé de protéger le spa par un kiosque, un abri ou toute autre protection qui pourra fournir une protection du spa toute l'année : mais l'acheteur veillera à ce que ce kiosque, abri ou protection soit adapté, permette une bonne ventilation du spa et ne laisse pas par exemple la cuve exposée ou les habillages du spa à des rayonnements solaires amplifiés par un effet de loupe à cause de vitrages transparents de l'abri par exemple (notre garantie serait annulée en pareil cas).

D'autre part selon l'exposition du spa (par exemple exposition ventée comme le vent du Nord, etc.), le spa pourra avoir des difficultés à chauffer l'eau : l'acheteur devra donc prévoir de le recouvrir immédiatement après utilisation avec la couverture isotherme fournie avec certains de nos spas ou en acquérir une en option si cette couverture n'est pas fournie de série avec le modèle de spa acheté. Dans certains cas, il faudra recourir également à un réchauffeur d'une intensité supérieure : cette éventualité n'est possible que sur certains modèles de spas avec plus-value. Faute de respecter les préconisations ci-dessus, notre société ne saurait être tenue responsable si le spa ne chauffait pas suffisamment ou si la température atteinte ne convenait pas à l'utilisateur.

9. ASSERVISSEMENT ET VIDANGE

Il n'est pas prévu de robinetterie ou autres en sortie d'usine, il appartient à l'acheteur de prévoir les moyens pour remplir le spa (un tuyau d'arrosage peut suffire au remplissage) avec une eau claire du réseau courant de distribution (*voir également le chapitre Traitement de l'eau et bonne utilisation sanitaire du spa ci-après*) Ne pas remplir le spa avec une eau chaude supérieure à 39°C.

Vidange : il est prévu d'origine en fond de cuve du spa, une vidange gravitaire reliée à un tuyau équipé d'une vanne d'arrêt avec embout cannelé de diamètre 20 mm et orientée vers le bloc technique. Il appartient au plombier de l'acheteur de relier la vidange de sortie du spa à celle qu'il aura prévue à cet effet (facultatif).

Nous précisons que lors des opérations de vidage du spa, il restera un résiduel d'eau en fond de cuve car la buse de vidange possède un épaulement obligatoire de quelques millimètres. L'utilisateur pourra évacuer ce résiduel d'eau manuellement.

Pour un spa à skimmer de la gamme ALLEGRO fourni avec un filtre à sable, le raccordement à la vidange est obligatoire (*voir chapitre Conditions requises pour une bonne utilisation du spa*) de même que pour un appareillage de type « Kit Plus » ou « ModUltra » (*voir également ci-après le chapitre « Conditions requises pour une bonne utilisation du spa »*).

IMPORTANT : Pour les modèles de spa équipés de filtre à sable y compris les appareils de de type « Kit Plus » ou « ModUltra », le filtre à sable est lavé avec une pression et un débit correspondant aux caractéristiques de la pompe de filtration. Ce débit est compris entre 6 et 12 m³ avec une pression de 200 à 500 mbar.

Il appartient à l'acheteur de s'assurer que le réseau de vidange est capable d'absorber le débit de la pompe sans provoquer de refoulement sur les organes y étant raccordés (comme les siphons de sols, un bac à douche, un trop-plein de lavabo, etc.) et de faire poser le cas échéant tout dispositif nécessaire pour éviter ces refoulements.

9.1 Eaux usées

Pour le lavage des filtres ainsi que pour la vidange de la cuve du spa et tout autre contenant, il appartiendra à l'acheteur de se faire confirmer par sa commune ou tout autre organisme habilité, si cette eau doit être évacuée dans les canalisations « eaux usées », « eaux pluviales » ou autre. Si nos services techniques sont missionnés pour le raccordement du matériel, ils se raccorderont sur les attentes prévues par l'acheteur et notre société décline toute responsabilité quand aux voies destinées à l'évacuation des eaux.

10. ELECTRICITE

Raccord électrique : il doit être effectué par un électricien confirmé qui se référera à la norme NF C15-100 en particulier pour les règles qui s'appliquent aux locaux contenant une baignoire ou une douche ou encore les zones contenant une piscine (ce texte se réfère aux normes françaises, chaque pays sera tenu de respecter ses propres normes).

- Les spas à skimmer portables fonctionnent dans leur version standard en 230 Volts 50 Hertz MONOPHASE (1 phase + 1 neutre + 1 terre). Il est possible sur certains modèles de spa de prévoir 400 Volts TRIPHASE à condition que la demande soit formulée par l'acheteur dès la commande.
- Puissance totale cumulée (en fonction du modèle se reporter à la fiche information du spa rappelée en annexe)

- Puissance totale absorbée après délestage (se reporter à la fiche information du spa rappelée en annexe)
- Concernant la section du câble électrique, elle dépend de la longueur du câble entre le tableau électrique et le spa ainsi que la puissance électrique consommée après délestage. Le type de câble à utiliser pourra être U1000R02V ou H07RNF (les normes et références des câbles se réfèrent aux normes françaises, chaque pays sera tenu de respecter ses propres normes).

Exemple : un spa d'une puissance consommée après délestage de 3000 W avec un câble d'une longueur de 10 mètres aura une section de 3G2.5 mm² et un spa de 6000 W de puissance consommée après délestage avec toujours un câble de 10 mètres aura une section de 3G6 mm² .

Ceci étant, seul l'électricien de l'acheteur est habilité à prendre la décision de la section.

- Conformément à la norme C15-100 le spa doit être relié obligatoirement à la terre, et l'acheteur demandera à son électricien de contrôler l'efficacité de la « terre » et devra tester régulièrement son différentiel 30 milli-ampères.
- Le spa doit être obligatoirement alimenté à travers un disjoncteur équipé d'un bloc différentiel 30 milli-ampères installé par l'électricien de l'acheteur. Le calibre du disjoncteur sera calculé par ce dernier en fonction de la puissance électrique consommée du spa.
- Dans l'éventualité où l'électricien à l'origine des travaux de liaison électrique n'est pas mandaté pour la mise en service du spa, il laissera en attente en lieu et place du bloc technique le câble d'alimentation du spa avec 3 mètres de sur-longueur (attention : en aucun cas ce câble ne sera rallongé par nos soins) en veillant à ce que le disjoncteur différentiel, qu'il aura au préalable installé, soit coupé ; dans ce cas un autre technicien ou électricien qualifié opérera la connexion électrique du spa.

Il est évident que personne ne devra jamais accéder à une quelconque partie électrique du spa lorsque ce dernier se trouvera sous tension. En tout état de cause, les interventions techniques doivent être effectuées par un professionnel.

11. RECHAUFFEUR D'EAU

Les spas à skimmer fournis sont alimentés d'origine par un réchauffeur électrique dont la puissance dépend du spa choisi. Il arrive que l'acheteur souhaite un raccordement par l'intermédiaire d'un échangeur thermique relié à sa chaudière : ce type d'intervention n'est pas réalisable sur nos spas à skimmer et aucune dérogation n'est possible.

Toute modification effectuée par l'acheteur ou entreprise mandatée par ses soins visant à modifier le spa fourni pour placer un échangeur thermique relié à sa chaudière annulerait de fait la garantie du spa et notre société ne saurait être tenue responsable des désordres et dégâts éventuels ainsi engendrés.

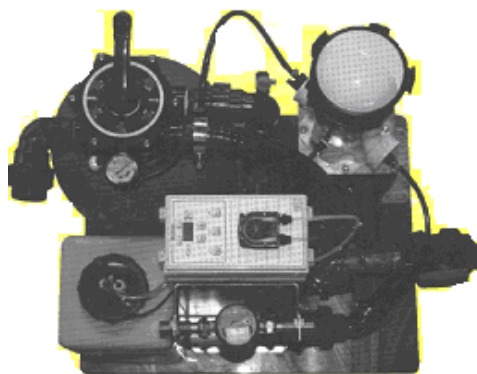
12. CONDITIONS REQUISES POUR UNE BONNE UTILISATION DU SPA

Les spas à skimmer fournis (sauf ceux de la gamme ALLEGRO) sont dotés d'une filtration à cartouche. En fonction du modèle, la ou les cartouches (papier ou Dacron®), sont situées soit dans le skimmer soit indépendamment sur margelle. L'acheteur les nettoiera régulièrement ce qui pour une utilisation familiale nécessite un nettoyage par semaine au minimum selon les consignes indiquées dans la notice fournie avec le spa, plus si la fréquentation du spa est importante. Par ailleurs, la ou les cartouches doivent être remplacées tous les 6 à 12 mois (les cartouches sont assimilées à des consommables et ce remplacement normal n'est pas pris en charge en garantie).

Les spas à skimmer de la gamme ALLEGRO sont dotés quant à eux d'un filtre à sable pour lequel l'acheteur prévoira une arrivée d'eau avec vanne d'arrêt 20/27 mâle et une vidange diamètre 40 millimètres comme indiqué dans la fiche information jointe en annexe si un spa de cette gamme a été commandé. Le filtre à sable devra être nettoyé régulièrement selon les indications fournies avec la notice.

Dans le cas d'une utilisation du spa pour une activité professionnelle et/ou une utilisation par le public, l'acheteur devra prévoir en option l'appareillage « Kit Plus » ou « ModUltra » (selon le type de spa acheté) proposé par notre société, sachant que pour ce type d'utilisation, un spa à goulotte

périmétrique de débordement avec bac tampon et machinerie adaptés est préférable (voir recommandations du chapitre ci-après *Traitement de l'eau et bonne utilisation sanitaire du spa*).



KIT PLUS

Photographie non contractuelle

Ce « Kit Plus » ou « ModUltra » est composé des éléments suivants :

- un groupe de filtration avec pompe de recyclage équipée d'un pré-filtre débit 6 m³/h
- un filtre à sable cuve polyéthylène haute densité de Ø 350 mm, charge de sable 35 kg, débit 6 m³/h avec vanne 6 voies
- un manomètre avec témoin avertisseur
- une vanne ¼ de tour pour prélèvement d'un échantillon d'eau (contrôle qualité)
- un compteur d'eau sur remplissage.
- 1 correcteur/distributeur pH, 1 chlorinateur, 1 comparateur à disque et les notices des fabricants pour l'entretien et le nettoyage de ces éléments.
- 1 cahier sanitaire
- remplacement du blower par 1 turbine à air à cage d'écureuil.

Dans le cas d'un spa portable, cet appareillage « Kit Plus » ou « ModUltra » est fourni avec un meuble en bois RED CEDAR ou EPICEA MASSIF ou bien encore en matériau composite selon le modèle choisi (à nous confirmer à la commande). Il peut également être fourni sans habillage.

Dans tous les cas, pour la disposition et l'accessibilité aux composants, merci de se reporter aux dispositions indiquées au chapitre précédent « *Respect des distances de sécurité et accessibilité* ».

La position de cet appareillage « Kit Plus » ou « ModUltra » est fixée de manière standard par rapport au spa (selon un emplacement signalé dans la fiche information jointe en annexe si cet appareillage a été commandé).

En cas d'éloignement du « Kit Plus » ou « ModUltra » par rapport à sa position standard, l'acheteur devra commander l'option KIT D'ÉLOIGNEMENT POUR KIT PLUS conçu pour une distance de 5 mètres maximum par rapport au spa (*si la distance d'éloignement est d'un mètre maximum, la plus-value pourra être offerte pourvu que nous soyons informés dès la commande*). Dans le cas d'un positionnement différent de cette position standard ou d'un éloignement latéral du KIT PLUS de part et d'autre de cette position standard, l'acheteur commandera une POSITION DU KIT PLUS HORS STANDARD à signaler impérativement avant toute fabrication du spa. *Se conformer également dans ces cas-là aux indications détaillées dans l'annexe au présent document intitulée « Annexe au document référencé SPA-P Autres attentes à prévoir dans le cas d'un spa à skimmer portable avec bloc technique (machinerie) déporté ou d'un appareil de type « Kit Plus » ou « ModUltra » déporté ».*

L'acheteur devra connecter cet appareillage « Kit Plus » ou « ModUltra » à une arrivée d'eau froide avec vanne d'arrêt 20/27 mâle et le raccorder pour l'évacuation d'eau en PVC diamètre 40 millimètres via les eaux usées (*indications mentionnées dans la fiche information des attentes de « Kit Plus » ou « ModUltra » jointe en annexe si cet appareillage a été commandé*).

Enfin, selon le type d'usage, l'acheteur commandera également en option les appareils de chloration et de Ph automatiques. Ces appareils seront fournis avec les consignes du fabricant pour l'entretien et de nettoyage à respecter scrupuleusement notamment pour l'entretien des sondes.

13. TRAITEMENT DE L'EAU ET BONNE UTILISATION SANITAIRE DU SPA

Il appartient à l'acheteur de vérifier avec le plombier le type d'eau qu'il va utiliser pour remplir le spa, notamment en cas d'usage hors cadre familial et privé.

Dans certaines régions le taux de calcaire contenu dans l'eau de remplissage est très important et de ce fait les éléments composant le spa (exemple : pompes, réchauffeur, buses, canalisations, etc.) sont alors exposés à une usure anormale. La garantie de notre société ne fonctionne pas pour ce type de désordre. Afin d'éviter ce type de désagrément, l'acheteur devra envisager un adoucisseur d'eau et veiller à son bon fonctionnement et son réglage correct.

Il est rappelé par ailleurs qu'une eau présentant par exemple une dureté calcique insuffisante peut entraîner des difficultés pour le traitement de l'eau, qu'il soit manuel ou par le biais des appareils vendus en option avec le spa (ex : KIT PLUS ou ModUltra dont nous ne saurions dans ce cas être tenus responsables des dysfonctionnements).

Notre société ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements du spa et des désordres éventuels causés par une mauvaise qualité de l'eau ou par un dysfonctionnement ou inadaptation des appareils annexes ou produits non fournis par notre société (adoucisseur, etc.).

Tous nos spas sont équipés d'un système de filtration étudié pour fonctionner avec du chlore ou du brome. Toute autre utilisation de produits ou systèmes (exemple : électrolyse du sel, ozone – hors l'ozonateur livré éventuellement d'origine sur le spa – U.V. hors l'option U.V. livrée éventuellement d'origine sur le spa, etc.) engage la seule responsabilité de l'acheteur et annule de facto notre garantie.

Pour certains modèles de spas, il sera remis à l'acheteur lors de la livraison un lot de produits d'entretien (sous forme de carton à anse ou de valisette selon les cas) comprenant une trousse d'analyse ainsi que les produits nécessaires.

L'acheteur devra suivre les instructions fournies afin que l'eau du spa soit toujours dans un état sanitaire irréprochable. L'eau du spa doit toujours être correctement chlorée ou bromée et doit avoir un taux de PH correspondant aux tolérances indiquées sur la trousse d'analyse **qui sera utilisée tous les jours** afin de valider la bonne hygiène de l'eau.

Pour une utilisation du spa dans un cadre professionnel et/ou ouvert au public, l'acheteur devra se référer aux normes en vigueur et aux directives des organismes et instances régissant son activité.

En ce qui concerne le traitement chimique de l'eau, il est important de noter que les traitements effectués avec des produits quels qu'ils soient (exemple Chlore, Brome..) additionnés au Ph seront de meilleure efficacité dans de grands volumes d'eau. La stabilité du traitement chimique de l'eau est en effet proportionnelle au volume de l'eau à traiter et inversement proportionnelle à la fréquentation des baigneurs/utilisateurs du spa.

Ainsi, plus un volume d'eau est petit, plus la concentration d'impuretés apportées par les utilisateurs/baigneurs est importante ce qui induit de fait un fort taux de chloramine et une stabilisation du traitement chimique plus difficile à obtenir.

Dans un grand volume d'eau, comme un spa à goulotte de débordement, la stabilisation du traitement chimique est plus facile à obtenir. A titre de comparaison, un volume d'eau se comporte avec les produits chimiques comme une batterie accumulateur d'énergie électrique. Si une petite batterie est utilisée pour alimenter un gros appareil électrique utilisé de façon importante, il faudra recharger la batterie régulièrement et longuement : l'alimentation électrique de l'appareil fonctionnera en dents de scie alternant les phases de fonctionnement, d'arrêt, de recharge de batterie. Il en est de même d'un spa : si un spa de petit volume d'eau (assimilé à la batterie) est utilisé de façon intensive par rotation continue de plusieurs baigneurs/utilisateurs (assimilés au gros appareil électrique), chaque passage de baigneur/utilisateur aura le même effet pour l'eau que la diminution de charge pour la batterie. Dans ce cas de figure, la qualité de l'eau sera aléatoire.

De ce fait, il convient donc de souligner que pour des spas de petit volume d'eau, même équipés d'une bonne filtration type filtre à sable, pompe de circulation parfaitement adaptés, ou encore d'appareils de type chlorination et Ph automatiques, qui seraient utilisés avec une fréquence de rotation importante de baigneurs/utilisateurs qui se succèderaient de manière continue, une analyse d'eau effectuée lors d'un contrôle peut très bien ne pas être satisfaisante et donner un taux de chloramine éventuellement élevé.

C'est pourquoi, les spas à skimmer de petits volumes d'eau sont destinés aux faibles fréquentations d'utilisateurs. En tout état de cause, il faut laisser tourner le spa pendant une demi heure voire une heure après chaque passage d'utilisateurs dans le spa, afin de rééquilibrer l'eau du spa tant au niveau de la chloration que du Ph.

L'acheteur fera son affaire de rappeler aux utilisateurs qu'il est indispensable de prendre une douche avant d'entrer dans le spa.

L'eau sera immédiatement renouvelée si elle paraît trouble ou si son analyse présente une anomalie. Nous rappelons aussi que l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) préconise dans sa dernière recommandation un renouvellement d'eau minimum de 30 litres par baigneur par jour. Par exemple pour un petit spa qui contient environ 600 litres d'eau et qui serait fréquenté par 20 personnes dans la journée, il faudrait alors changer l'eau du spa chaque jour. Il convient alors de remplir de nouveau le spa le soir afin que le chlore et le Ph se stabilisent pendant la nuit et que le spa soit en bonne condition d'utilisation pour la nouvelle journée.

14. TRAITEMENT DE L'HABILLAGE DU SPA PORTABLE ET/OU DU KIT PLUS/MODULTRA

Le spa est livré avec des jupes d'habillage amovibles dont le matériau diffère selon le modèle choisi.

Dans le cas d'habillage en bois (RED CEDAR ou EPICEA MASSIF par exemple), les jupes et structures en bois ne sont pas traitées afin que l'acheteur ait la possibilité d'harmoniser son spa à son habitat et à ses goûts.

L'acheteur devra donc peindre ces jupes d'habillage ou les vernir avant l'utilisation du spa, afin de prévenir les tâches qui apparaissent sur le bois si aucune protection n'est appliquée. Nous conseillons après le premier traitement de les entretenir une fois par an, par exemple avec une huile de finition. Il est toujours bon de poncer légèrement le bois avant d'appliquer la ou les nouvelles couches.

Dans le cas d'habillage en matériau composite ou acrylique, l'acheteur veillera à ne pas utiliser de produits corrosifs ou d'alcool pour le nettoyage des surfaces. Il faudra utiliser de l'eau et un produit neutre adapté au nettoyage de tels matériaux.

15. HYGROMETRIE

Il est rappelé qu'un spa s'utilise en règle générale avec une eau à une température de plus ou moins 37°C et un volume pouvant dépasser 1000 litres (en fonction du modèle choisi). Le taux d'hygrométrie à maintenir dans la pièce du spa se situe entre 60 et 70 %.

En effet, une hygrométrie inférieure à 60 % favorise l'évaporation mais si elle est supérieure à 70 % elle provoque des problèmes de condensation sur les parois favorisant champignons, moisissures sur les murs et plafonds, buée sur les vitres, apparition de salpêtre, corrosion des parties métalliques, etc.

Il sera donc nécessaire que l'acheteur veille à une ventilation de la pièce ou autre procédé et veille à choisir des revêtements de sol, mur, plafond compatibles et adaptés pour lieu humide.

Notre société n'intervient pas dans la conception ni dans la fabrication ni dans le choix des matériaux des pièces. C'est pourquoi l'acheteur fera appel à un spécialiste qui effectuera un diagnostic afin de déterminer la meilleure solution du renouvellement d'air et de ventilation et déterminera le choix des revêtements de sol, mur, plafond compatibles et adaptés pour lieu humide. Quelle que soit la solution envisagée, elle ne devra pas entraver le fonctionnement du spa fourni par notre société.

16. SYSTEME TYPE SIPHONS – EVACUATION D'EAU ET ETANCHEITE

L'acheteur devra prévoir un système d'écoulement type siphons de sol \varnothing 110 et/ou caniveaux ou autres en nombre suffisant, dans la zone recevant le spa sur un sol anti-dérapant étanche avec une remontée sur les parois latérales de 20 à 30 cm, par exemple en pointe de diamant, afin d'une part de bien canaliser les eaux et d'autre part de sécuriser les zones dangereuses d'accès pour les utilisateurs du spa.

Les recommandations édictées dans le présent chapitre doivent être suivies. En effet une cuve de spa recueille par essence une quantité d'eau importante en liaison directe avec une multitude de

canalisations et en cas de défaillance de l'une d'entre elles ou de tout autre organe du spa, il faut pouvoir drainer correctement l'eau s'échappant alors du spa pour se prémunir ainsi d'un éventuel dégât des eaux.

Pour prendre un exemple, dans l'éventualité d'un tuyau ou d'un collier défaillant en sortie de pompe, il faut savoir que ces dernières peuvent avoir un débit de 7 à 65 m³/h en fonction des modèles.

Il est à rajouter qu'un appareil d'hydromassage de part la pression et le débit exercés par les buses et les injecteurs sur le corps, notamment au niveau du dos et des membres inférieurs, provoquent des éclaboussures qui sortent de la cuve et cette eau se retrouve sur le sol.

De plus lorsque des personnes de fortes corpulences ou que plusieurs personnes entrent en même temps dans le spa (ce que nous déconseillons), la cuve peut déborder.

Toutes ces raisons font que des siphons de sol en périphérie du spa sont indispensables.

ATTENTION : un siphon de sol ø 110 absorbe +/- 3 litres/seconde. Ce débit sera absorbé à la condition que le siphon soit posé dans les règles de l'art et que les tuyaux d'évacuation connectés après le siphon permettent de respecter les données de débit indiquées par le fabricant dudit siphon.

Enfin, lors des phases de remplissage et vidage du spa, l'acheteur veillera à couper l'alimentation électrique du spa (se reporter à la notice d'utilisation).

17. ISOLATION PHONIQUE

Nos services sont attentifs au niveau sonore des machineries et utilisent notamment les pompes les moins bruyantes possibles.

En tout état de cause, il appartient à l'acheteur de veiller à l'isolation phonique des locaux où se trouvent le spa et ses composants. Nous précisons en effet que notre prestation ne comprend pas le traitement phonique des tuyauteries et autres éléments composant le spa.

18. PREMIERE MISE EN SERVICE

Les spas fournis, après avoir suivi les étapes de fabrication et de montage, sont contrôlés, mis en eau et essayés en usine avant d'être expédiés chez l'acheteur.

Les spas quittent l'usine les cuves asséchées et nettoyées. Toutefois il se peut que de l'eau additionnée à certains résidus réapparaisse dans la cuve lors de son déballage chez l'acheteur. Ceci est dû à de petites quantités d'eau restant dans les canalisations après les essais et s'écoulant dans la cuve lors des manipulations et du transport.

Il est obligatoire, après que le spa a été raccordé et que les premiers essais en eau ont été effectués, d'opérer un cycle de désinfection (voir notice) et de vider la première eau.

S'il est prévu que le raccordement et la mise en service standards du spa soient effectués par nos services, l'acheteur et le cas échéant la personne utilisatrice devront être présents lors du raccordement car notre technicien procédera à une démonstration du fonctionnement du spa lors de la phase de mise en service standard prévue de suite après le raccordement : c'est le technicien chargé du raccordement qui sera habilité à en faire la démonstration et qui rappellera à cette occasion les instructions de bonne utilisation de l'appareil déjà contenues dans la notice remise à la livraison. Aucun autre déplacement ne sera prévu.

19. HIVERNAGE

Si le spa n'est pas utilisé pendant l'hiver, l'utilisateur devra veiller à le laisser rempli d'eau, en mode chauffage, avec une consigne de température minimum de 10° Celsius.

20. SPOT

Il est livré avec la plupart des spas fournis un spot d'agrément : **ne jamais vider le spa en laissant le spot allumé**, car ce dernier est prévu en utilisation immergée.

Si le spot est utilisé à sec, l'ampoule grille et le spot chauffe créant par là une dilatation qui a pour conséquence une fuite au niveau du spot. Dans ce cas l'intervention d'un technicien, même pendant la période de garantie, sera facturée.

21. COUVERTURE ISOTHERME

Certains spas sont fournis de série avec une couverture isotherme épaisse et rigide, pour d'autres spas, elle peut être fournie sur option à préciser dès la commande. Pour les spas de type MOBILISPA ou RENAISSANCE seule est fournie une bâche à bulles isotherme flottante de ligne d'eau (notice jointe dans ce cas) et non pas une couverture épaisse rigide.

Dans tous les cas, nous rappelons que les couvertures et bâches fournies de série par notre société ont une fonction isotherme. En aucun cas ce ne sont des couvertures dites de « sécurité » : on ne peut pas marcher dessus ni s'y allonger.

L'acheteur, en tant que responsable de l'utilisation du spa, devra donc prendre ses dispositions si une protection de type « sécurité » est requise dans le cadre de son activité ou de ses installations pour l'accès au spa. Si l'acheteur devait utiliser une alarme dans le spa, notamment par immersion, il s'assurera que le bon fonctionnement de ladite alarme est compatible avec la présence de la couverture isotherme ou bâche isotherme fournie.

Fixation

Dans le cas d'un spa livré par notre société avec une couverture isothermique épaisse et rigide, des pattes sont cousues sur la couverture laissant apparaître à leurs extrémités un œillet. Un nécessaire comprenant, papillons tournants et visserie, est livré avec la couverture. L'acheteur devra effectuer la fixation des éléments en suivant la notice fournie à la livraison (le montage n'est pas effectué en usine car la partie proéminente pourrait être endommagée lors du transport et de la mise en place du spa).

Règles d'usage

La bâche ou la couverture est à retirer pour toute utilisation du spa. Il ne faut pas s'immerger sous la bâche flottante ou la couverture.

Ne pas laisser les enfants ou les animaux sans surveillance à proximité de cette bâche ou couverture.

Exclusions de garantie

Les accros, trous, déchirures, usures consécutives aux frottements de la couverture ou bâche sur le spa ainsi que la tenue de coloris ne sont pas garantis.

Il est notamment rappelé de ne pas mettre la couverture ou la bâche en contact avec des objets coupants, brûlants ou des produits abrasifs. Enlever obligatoirement la couverture lors de la chloration choc de l'eau du spa, et ce pendant les 48 heures suivantes (sinon risque de détérioration non couverte par la garantie). Il est recommandé de surveiller fréquemment la teneur en chlore dans les limites conseillées, ainsi que le pH (trop bas, celui-ci peut compromettre la longévité de la couverture ce qui ne serait pas couvert par la garantie).

22. UTILISATION DU MATERIEL ET GARANTIE

En plus des documents de commande et du présent document à respecter, l'acheteur recevra lors de la livraison du spa la notice d'utilisation comprenant notamment les consignes d'utilisation et d'entretien.

Le présent document, ses annexes et la notice doivent être lus avant toute utilisation du spa et leurs instructions doivent être respectées sous peine d'annulation de la garantie. Conserver le présent document, ses annexes et la notice à proximité du spa.

La facture du spa sera remise à l'acheteur en mains propres ou par courrier selon les cas. La facture rappellera en son verso les conditions générales de vente de notre société et les modalités de garantie. Il n'est pas prévu de formulaire spécifique de garantie, la facture officielle et légale fait foi.

Si l'acheteur constatait qu'un des documents mentionnés précédemment lui manquait, il lui appartiendrait de nous le signaler immédiatement par écrit au siège social de notre société faute de quoi il sera réputé avoir reçu tous les documents évoqués.

L'acheteur doit veiller à ce que la spa vendu par notre société soit utilisé par des adultes avertis dans des conditions normales, conformes, dans le respect des consignes décrites dans le présent document, ses annexes et dans la notice. L'acheteur est seul responsable de l'utilisation du spa fourni qui reste sous son contrôle et sa responsabilité. Notre société ne sera en aucun cas responsable d'un usage non conforme.

La notice d'utilisation fournie avec chaque spa peut également comporter des spécificités concernant la garantie.

22.1 Types de garantie

La garantie commerciale pour tout type d'acheteur :

Elle s'applique pour tout type d'acheteur professionnel à compter de la date de facture. Sauf accord particulier dûment accepté par notre société, les durées standards de garantie commerciales suivantes s'appliquent :

Durée de garantie CUIVE EN ACRYLIQUE du spa : 3 ans

Durée de garantie COMPOSANTS TECHNIQUES du spa : 1 an

Les composants techniques sont ceux qui constituent les machineries de filtration chauffage et d'hydrothérapie, ainsi que les pièces mécaniques.

Dans tous les cas, la garantie est limitée à l'acheteur original du spa, elle n'est pas transférable.

22.2 Modalités de garantie

- En cas de vente de nos matériels à un distributeur ou à un revendeur, notre garantie comprend uniquement le remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre société, et uniquement pour les marchandises remises à notre siège. Le service après-vente est assuré par nos distributeurs, notre société fournit les pièces détachées ainsi que l'assistance téléphonique. Toutes pièces défectueuses échangées sous garantie devront être retournées dans un délai de quinze (15) jours. Au-delà, les pièces envoyées seront facturées.

Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance.

- Sont exclus de la garantie : l'usure normale, toutes les pièces et/ou produits nécessaires à l'entretien du matériel, tous les appareils raccordés, manipulés ou démontés ou employés de façon non conforme aux notices d'utilisation et aux prescriptions indiquées par notre société, tous frais induits pour accéder au matériel et/ou le manipuler notamment si celui-ci a été rendu inaccessible par l'acheteur, tous les dégâts occasionnés par l'acheteur ou des tiers y compris en manipulant le spa ou ses composants, toute utilisation de produits non conformes notamment pour l'entretien et le nettoyage, ainsi que tous les vols ou pertes de composants du spa.

Toute transformation du spa fourni est interdite. Les interventions et réparations doivent être effectuées par du personnel compétent et habilité et il faut utiliser des pièces détachées originales, sous peine d'annulation de la garantie.

En cas de panne et ou de fonctionnement anormal du spa, n'envisager aucune tentative de réparation et couper son alimentation électrique. Appeler le service après-vente de votre fournisseur.

23. ASSURANCE

Notre société possède une assurance à responsabilité civile qui la couvre contre les dommages éventuels qui pourraient subvenir et engageraient sa responsabilité sur le matériel qui aura été vendu et facturé directement au client final.

Néanmoins si l'acheteur de l'appareil est un distributeur, un revendeur, un donneur d'ordre..., qui va refacturer le matériel à un client final, il devra obligatoirement posséder une assurance RC couvrant tous ses risques professionnels souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable. Le distributeur, revendeur, donneur d'ordre ... devra maintenir et renouveler ses assurances pendant toute la période où le distributeur, revendeur, donneur d'ordre ... est autorisé à vendre les

produits des marques du groupe VIA SANTE, acquitter régulièrement les primes et cotisations et justifier du tout à toute réquisition du fabricant et au moins, tous les ans, sans qu'il lui en soit fait la demande.

24. REGLES DE SECURITE

A RESPECTER PAR L'ACHETEUR ET LES UTILISATEURS DU SPA FOURNI PAR NOTRE SOCIETE

- I. Avant toute séance de spa : contrôler le bon état des composants, câbles, raccords, flexibles, etc. ; et faire remplacer les organes abîmés. Ne jamais accéder à un quelconque organe du bloc technique et/ou de tout autre organe en dehors de l'utilisation courante, sans avoir au préalable coupé l'alimentation électrique du spa. En tout état de cause, les interventions techniques doivent être effectuées par un professionnel.
- II. En cas de dysfonctionnement ou de dommages sur un quelconque organe du spa ou en cas de bruits inhabituels, mettre immédiatement hors tension le spa, interdire à toute personne de l'utiliser et contacter le service après-vente.
- III. L'acheteur est seul responsable de l'usage du spa et des dispositifs de sécurité et prévention notamment pour l'accès au spa et son usage. Il devra en particulier prendre les mesures nécessaires de prévention des risques de noyade : une recommandation importante étant de se former aux gestes qui sauvent et de disposer à proximité du spa d'un téléphone avec numéros d'urgence.
Le spa n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou par des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation du spa. Les enfants ou personnes avec un lourd handicap doivent être interdits d'utiliser seuls le spa sauf sous surveillance stricte, constante et active d'un adulte et ce afin de prévenir tout risque d'accident ou de noyade. L'utilisation de bouée adaptée, brassards ou maillot flotteur est recommandée pour les enfants aux abords du spa et dans le spa.
Après utilisation du spa, s'assurer qu'il n'y plus aucun objet dans le spa.
Ne pas laisser d'enfants sans surveillance à proximité du spa ou des ses composants dont par exemple les éléments électriques du spa. Tenir tous produits hors de portée des enfants.
- IV. L'utilisation du spa est réservée à l'usage des humains, tout animal y est interdit.
- V. Attention à éviter la consommation d'alcool, de drogue ou de médicaments avant et pendant l'utilisation du spa car cela pourrait entraîner de graves conséquences durant les bains comme des risques de malaises voire d'évanouissement. D'autre part il faudra veiller aux risques d'hyperthermie liés à des durées prolongées d'immersion du corps dans l'eau chaude, surtout quand la température interne du corps est supérieure à celle enregistrée en temps normal, à savoir supérieure à 36,5°C – 37°C. Cela peut avoir pour conséquences des malaises graves. Il faudra également éviter les bains après les repas. Dans les cas de plaies ou lésions ouvertes, dans le cas de lésions dermatologiques, les bains seront également contre-indiqués.
La température du bain n'excédera pas 37°C à 39°C. Des températures inférieures sont conseillées pour la majorité des personnes ainsi que pour les enfants.
- VI. L'avis d'un médecin sera obligatoire pour les personnes sous l'emprise de médicaments ainsi que pour les femmes enceintes. L'avis d'un médecin sera également obligatoire pour les personnes atteintes de pathologies tumorales, de maladies graves, cardiaques ou vasculaires et en règle générale porteurs de pathologies inflammatoires, telle que maladies inflammatoires du système veineux de type thrombose, phlébite, ulcère variqueux, mais aussi les polyarthrites rhumatoïdes, les pathologies rhumatoïdes chroniques et évolutives, les pathologies dégénératives en phase aigue, ainsi que les maladies s'y rapprochant.
Par prudence tout individu présentant une pathologie même mineure consultera son médecin pour obtenir un avis éclairé, ainsi que dans le cas d'allergie (ex. : chlore, etc.).
- VII. Penser à retirer tout objet tels que bagues, chevalières, boucles d'oreille, colliers, pinces à cheveux, lunettes etc. Ils peuvent être abîmés par les bains voire même aspirés avec la vidange

du spa ou par le système de circulation et d'aspiration. Tout autre petit objet sera à écarter du spa.

- VIII. Aucun matériel ou autres éléments ne doivent être stockés dans le spa et en particulier aucun produit acide, corrosif ou dangereux.
- IX. Ne pas immerger les composants électroniques et électriques du spa dans l'eau.
- X. Ne pas utiliser de produits acides ou corrosifs pour nettoyer le spa et ses composants.